

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

**Séance publique du 24 septembre 2020 à 18h00**

Date de convocation : 17 septembre 2020

<b>Délibération</b>
<b>N°C2020_150</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>79</b>
<b>Votants :</b>	<b>75</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>75</b>
Pour :	74
Contre :	1
Abstention :	0

**SECRETARE DE SEANCE : DURAND Viviane**

**PRESENTS :** ALAUX Sylvie ; ALVAREZ Jean-Michel ; ALVAREZ Martine ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOTHOREL Anouk ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CALVET Jean-Claude ; CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COURTIEL Aurélie ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DUPONT Myrienne ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; LENOIR Alexia ; LOÏS Lydie ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; POCIELLO Jacques ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; ROUANET Claudine ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; THERON CHET Marie-Christine ; THIVENT Viviane ; TUBAU Marcel ; VALERY Benoit ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE :** ALDEBERT Didier ; DARAUD Jean-François ; GUENFICI Ali ; LAPALU Christian ; PY Michel ; RIO Jean-Louis ; VICO Alain

**EXCUSES :** BASTIE Yves ; RIVEL Jean-Luc

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** ABED Yamina (délibérations N°C2020\_202 et N°C2020\_205) ; ALDEBERT Didier (délibérations N°C2020\_182 à N°C2020\_185) ; CHING Monique (délibération C2020\_137) ; DARAUD Jean-François (à partir de la délibération N°C2020\_182) ; GUENFICI Ali (délibération C2020\_137) ; LAPALU Christian (délibération C2020\_153) ; PY Michel (délibération C2020\_137) ; RIO Jean-Louis (délibérations N°C2020\_202 et N°C2020\_205) ; VICO Alain (jusqu'à la délibération N°C2020\_145)

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** BOUISSET Cyrielle ; CHARPENTIER Christine ; CODORNIU Didier ; KAISER Stéphanie ; MALQUIER Bertrand ; PECH OLIVIER ; PENET Yves ; PINET Marie-Christine ; RAPINAT Evelyne

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :** ABED Yamina (de la délibération N°C2020\_137 à C2020\_201, de la délibération N°C2020\_203 à C2020\_204 et de la délibération N°C2020\_206 à C2020\_215) ; CHING Monique (à partir de la délibération N°C2020\_138)

**Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Désignation de représentants**

**OBJET : INSTANCES COMMUNAUTAIRES – REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS – DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - Désignation des représentants du Conseil Communautaire au Parlement de la Mer Méditerranée**

Par délibération en date du 21 juin 2013, le Conseil Régional a créé un outil sur mesure, conçu pour répondre aux attentes des femmes et des hommes de terrain et intégrer pleinement la Méditerranée dans le développement de la région.

## N°C2020\_150 (2)

Cette instance a pour but de fédérer la communauté maritime, de la représenter, de permettre la concertation et le travail collaboratif entre les différents acteurs de la mer et du littoral et de faire émerger des projets innovants.

Son organisation a été pensée pour représenter le plus largement la communauté maritime. Le Parlement de la Mer se compose de trois entités interdépendantes les unes des autres :

Le Forum : Ouvert à tous sur la base d'une adhésion volontaire, il est le réseau des résidents de la mer. Ses membres sont associés aux travaux de l'Assemblée et participent une fois par an au Grand Forum où sont présentés les travaux et résultats du Parlement. Il compte aujourd'hui près de 2000 membres.

L'Assemblée : pour proposer et débattre, délibérer et agir dans le cadre des missions du Parlement de la Mer, l'Assemblée est composée de représentants des collectivités, des socioprofessionnels et de la société civile qui compte près de 209 membres.

Le périmètre d'action de l'assemblée est défini selon 4 commissions :

- Filières émergentes, innovation et économie de la mer ;
- Culture, patrimoine maritime, sécurité ;
- Attractivité du littoral, des ports de plaisance et ports de commerce, tourisme bleu ;
- Relations internationales, coopération.

Le Bureau : composé de treize membres, socioprofessionnels et élus, dont le Président du Parlement, il organise et pilote les travaux de l'Assemblée et de ses commissions. L'État est représenté par le Préfet de Région et le Préfet maritime.

Après une large concertation, le Conseil Régional a fixé un cap au travail du Parlement de la Mer.

Cinq missions lui ont été confiées :

- Fédérer, rassembler et représenter la communauté maritime en Occitanie pour partager les connaissances et une vision commune ;
- Faire émerger les projets, les besoins et les idées nouvelles,
- Valoriser les innovations et les bonnes pratiques ;
- Favoriser et organiser le dialogue, le débat et la compréhension mutuelle entre tous les acteurs de la mer ;
- Coordonner les initiatives ; éclairer les décisions de la Région en articulation avec le Conseil économique, social et environnemental régional.

Avec le Parlement de la Mer, la région a institué un processus démocratique nouveau qui permet de travailler plus efficacement. L'assemblée et le Bureau permettent un lien permanent avec la Région.

Plusieurs problématiques ont été abordées durant ces séances de travail : le schéma régional de dragage, l'écoconception, la mise en œuvre du projet des fermes pilotes de l'éolien offshore flottant, la qualité de l'eau, le dispositif Plan Littoral 21, etc.

Le Grand Narbonne, ouvert sur la Méditerranée, a souhaité à la fois se mobiliser, s'impliquer et renforcer son potentiel économique et humain maritime, mais aussi respecter et préserver les enjeux environnementaux de sa façade littorale.

## N°C2020\_150 (3)

Dans cette perspective, le Grand Narbonne a souhaité être représenté au sein de cet organe de réflexion. Les enjeux communautaires liés à l'aménagement du port de Port La Nouvelle, au développement économique du territoire et à la dynamique touristique donnent toute sa place à la Communauté d'Agglomération au sein de cette structure.

Sont proposés :

- Monsieur Michel PY comme représentant titulaire
- Madame Florence VITASSE comme représentante suppléante

Conditions de désignation :

- L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, le vote a lieu à bulletin secret.

Dans ce cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

- L'article L.2121-21 précise que le Conseil Communautaire peut toutefois décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

- Par ailleurs, ledit article indique que « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il est donné lecture par le maire ».

- Par application de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L.2121-21 est transposable au fonctionnement des EPCI.

Après appel à candidature et en l'absence d'autres candidats,

### **Par 74 voix pour et 1 voix contre, le Conseil décide :**

- De désigner :
  - Monsieur Michel PY comme représentant titulaire.
  - Madame Florence VITASSE, comme représentante suppléante
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

**le : 28/9/2020  
et de sa publication  
le : 28/9/2020**

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**

